

Compte rendu de séance

Séance du 27 Novembre 2020

L' an 2020 et le 27 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROBLET Bernard Maire

Présents : M. ROBLET Bernard, Maire, Mmes : DEVILLE Laurence, FEUGEY Régine, MOUSSUT Cécilia, VAN DE ROSIEREN Isabelle, MM : DÉON Julian, GORNEAU Fabrice, GUENARD André-Paul, GYE-JACQUOT Rodolphe, HOTTE Thierry, MARCHAL Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 20/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de l'Aube
le : 30/11/2020

et publication ou notification
du : 30/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : VAN DE ROSIEREN Isabelle

Le Maire remercie les membres de leur présence et leur demande ensuite s'ils ont bien tous été destinataires du compte-rendu de la séance précédente et s'ils ont des observations à faire, aucune remarque n'est faite. Le maire fait donc procéder à l'approbation du précédent compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :
- Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2020-36 : VENTE CESSION DE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

2020-37 : TAXE D'AMÉNAGEMENT

2020-38 : SPL-XDEMAT : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2020-39 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-20

2020-40 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

2020-41 : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

réf : 2020-36 : VENTE CESSION DE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte de vente de la parcelle AB15 par M. et Mme BOUTITON au profit de la commune pour l'euro symbolique. En effet, ce terrain deviendrait donc une voirie communale ce qui permettra à la commune d'amener les réseaux et proposer une desserte accessible lors de la vente des 3 terrains constructibles attenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE d'acquérir la parcelle AB15 pour l'euro symbolique,
CHARGE le Maire de signer l'acte correspondant et de régler les frais notariés liés à ce dossier.
L'AUTORISE à effectuer les démarches afférentes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020-37 : TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique que le taux communal de la taxe d'aménagement est de 3 % sur l'ensemble du territoire et que la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) est aussi applicable depuis plusieurs années, mais que celle-ci ne peut plus être appliquée sur de nouveaux terrains.

Il propose d'instaurer une taxe d'aménagement à 20 % sur 2 secteurs de la commune où aucune taxe n'est, pour l'instant, applicable (voir plans ci-joints) et pour lesquels la commune, après les avoir acquis, s'engage à faire installer les réseaux et à prendre la totalité de ses travaux en charge financièrement (réseaux, voirie...).

Il s'agit des terrains accessibles par la parcelle AB15 (en cours d'acquisition par la commune), cadastrés AB 138, 139 et 140 ; ainsi que ceux par la parcelle AB 182 actuellement en cours de donation (le bornage a déjà été effectué).

Il présente au conseil municipal les devis reçus pour la viabilisation de ces parcelles et indique que la taxe d'aménagement appliquée à ces zones (20 %) permettrait de compenser les frais engagés par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'instaurer une taxe d'aménagement de 20 % sur les zoners concernées (plans ci-joints),

CHARGE le Maire d'en informer les services compétents et de mettre en place cette taxe de 20 % sur ces zones.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020-38 : SPL-XDEMAT : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération du 08/06/2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen,

DÉCIDE d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration ci-dessus et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020-39 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-20

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2020-20 du 10/07/2020 concernant les modalités de mise à disposition pour la modification simplifiée n°1 du PLU de THENNELIÈRES.
Ce sujet sera reporté à une réunion de l'assemblée délibérante ultérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE d'annuler la délibération n°2020-20,
DIT QUE cette délibération sera reportée à un conseil municipal ultérieur,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020-40 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de BEBV (Bureau d'Études Brugger et Viardot) pour la maîtrise d'oeuvre concernant l'aménagement de l'entrée du village d'un montant de 14 316 € TTC. Les travaux pourraient ainsi commencer dès le début de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE ce devis,
CHARGE le Maire de signer le contrat de maîtrise d'oeuvre et d'engager les procédures afférentes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020-41 : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Vu l'article L612-1 du CGCT, modifié par la loi 2012-1510 du 19/12/2012 stipulant que le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, hors crédits afférents aux emprunts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2021, à hauteur de ce qui est prévu par la loi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, non compris ceux afférents à la dette, soit :

- Chapitre 20 : 5 000 x 25 % = **1 250 €**
- Chapitre 21 : 133 000 x 25 % = **33 250 €**
- Chapitre 23 : 10 000 x 25 % = **2 500 €**.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* Travaux parking rue de la Gare : Ceux-ci ont bien avancés, il reste l'enrobé. Il seront finalisés lorsque les travaux de l'intersection des rues du 14 Juillet, de la Conge et de la Justice seront réalisés. En effet, en concertation avec les services du COnseil Départemental, un tourne à gauche, un stop et une limitation à 30 km/h seront instaurés.

* Stationnement gênant : Plusieurs véhicules se garent sur les trottoirs, ce qui est gênant voire dangereux pour les propriétaires des maisons concernés ou les conducteurs qui empruntent ces rues. Un courrier va être adressé à ces personnes.

* Installation de caméras de vidéo surveillance à l'entrée du village : les renseignements vont être pris afin que celles-ci puissent être installées en même temps que les travaux d'aménagement de voirie.

* Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole : la loi instaurant l'état d'urgence a repoussé les délais de vote de cette délibération avec une échéance au 1er juillet 2021 (les délibérations devant être prises entre le 1er avril et le 30 juin 2021). Les délibérations déjà prises (comme c'est le cas pour Thennelières dans sa délibération n°2020-27 du 23 octobre dernier) sont donc caduques.

* Le Maire détaille les travaux de réfection ou d'aménagement, voire de création de voirie qui vont être réalisés par les entreprises ZEBRA et PROFIL TP, ainsi que leurs coûts. Des potelets ont, de plus, été installés.

* Projet de regroupement scolaire : le conseil municipal avait précédemment donné son accord pour lancer une étude de faisabilité. Renseignements pris, il a été décidé de se rapprocher de la SIABA qui gère le projet de A à A et qui propose une étude de faisabilité gratuite, elle sera rémunérée à hauteur de 3 % du coût du projet. D'autres réunions vont prochainement être organisées mais 2 questions sont à se poser dès maintenant, à savoir l'identification des besoins pour ce regroupement mais aussi se rapprocher de la Préfecture afin de connaître les modalités pour la création d'une entité indépendante (SIVOS, SIVU...) qui générerait ce pôle intercommunal.

* Site internet : des photos ont été prises en début de séance par Isabelle VAN DE ROSIEREN afin de les

insérer sur le site, les données personnelles des membres du conseil ne seront pas divulguées mais les fonctions de chacun et les compositions des commissions seront accessibles.

* Décorations de Noël : rendez-vous est donné le 05 décembre prochain à 9h pour la mise en place des décorations de Noël.

* Préparation et distribution des colis de Noël : rendez-vous le 12 décembre à 9h, des équipes seront créées pour la distribution.

* Installation de la fibre optique : un conseiller demande si les travaux d'installation de celle-ci sont terminés. La réponse est négative, aucune information sur ce sujet n'a été donnée à la Mairie.

Séance levée à: 21 :00

En mairie, le 30/11/2020
Le Maire
Bernard ROBLET